



Le lundi 18 décembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 8 décembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (35) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, Mme Brigitte DION, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU.

Excusé(s) (8) : Mme Mylène WUNSCH. Mme Florence PETIPEZ ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, M. Dominique TOURRES ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, M. Jean-Paul BISIAUX ayant donné procuration à Mme Brigitte DION, M. Charles-Henri BALSAN ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Philippe SIMONET, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Jean-François MEMIN.

Délibération affichée et
exécutoire le : 20/12/2023

39 : Subvention 2024 pour l'association Les Lisztomanias

L'association Les Lisztomanias a pour objet d'organiser à Châteauroux les rencontres internationales Franz Liszt, et de faire rayonner à travers le monde l'œuvre et la personnalité de Franz Liszt. Ces rencontres ont lieu chaque année en octobre. L'association reçoit également des aides de la Région Centre-Val de Loire et du Conseil Départemental de l'Indre. Son budget est de 180 405 €.

Une vingtaine de concerts, payants et gratuits sont organisés pendant 6 jours, accueillant des artistes de renommée internationale et un public venant de toute la France (4788 spectateurs en 2023). A cela s'ajoute l'opération « Les Lisztomanias Humanitaires » qui permet de sensibiliser différents publics à la musique classique : gens du voyage, migrants, étudiants, élèves des écoles,... Cette opération, soutenue par la D.R.A.C. Centre Val de Loire, participe à la démocratisation du festival.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder, pour l'année 2024, une subvention de 40 000 € à l'association Les Lisztomanias ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement et les éventuels avenants à venir.

La subvention est imputée au chapitre 65 du budget principal de la Ville de Châteauroux – compte 65748 – subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Suite à une discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,

La Secrétaire de séance

M. Gil AVÉROUS

Mme Catherine RUET



CONVENTION

Passée en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Entre les soussignées,

la Ville de Châteauroux,
représentée par Monsieur Gil Avérous, Maire en exercice, agissant au nom et pour le compte de celle-ci en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2023,
ci-après désignée « la Ville »,

D'une part

et

l'association « Lisztomanias de Châteauroux »,
dont le siège social est situé à Châteauroux, Musée Hôtel Bertrand, 2 rue Descente des Cordeliers,
représentée par Madame Anne Gravereaux, Présidente en exercice,
ci-après désignée « l'association »,

D'autre part

Il a été exposé ce qui suit :

Pour mieux définir les rapports entre la Ville et les associations, pour asseoir leur collaboration sur des bases solides, la Ville de Châteauroux met en place un véritable partenariat avec les associations culturelles d'envergure à travers des conventions liant la subvention octroyée au dynamisme de l'association et à ses actions auprès du public.

Sont considérées comme associations culturelles d'envergure celles dont l'impact auprès de la population s'étend au minimum au territoire de l'agglomération et dont les objectifs concordent avec la politique culturelle de la Ville.

L'association « Lisztomanias de Châteauroux » a été créée fin 2001 autour d'un projet de Festival Franz Liszt à Châteauroux, dont le but est de faire valoir les multiples aspects du génie romantique de ce compositeur, mais également de tisser par ce moyen des liens artistiques entre Châteauroux et d'autres villes de France et de l'étranger.

L'association « Lisztomanias de Châteauroux » a créé en 2002 les premières Rencontres Internationales Franz Liszt, dont la programmation comportait spectacles, concerts, conférences et académie de jeunes virtuoses, avec la participation d'interprètes et de formations musicales d'envergure nationale et internationale.

Les manifestations artistiques de cette association comportent cinq volets :

1 – des concerts, spectacles, conférences, expositions, rassemblés en un festival musical annuel, « les Lisztomanias de Châteauroux », qui a lieu entre octobre et novembre ;

2 – des master-classes pour pianistes de haut niveau et un concert de clôture autour de l'héritage pédagogique novateur de Liszt, rassemblés en une Académie Liszt, durant le festival et reprises au cours de l'année ;

3 – une sensibilisation des jeunes au langage artistique et musical ;

Les deux premiers volets peuvent partiellement s'exporter dans d'autres villes de France et à l'étranger ; le troisième volet peut s'articuler avec les réalisations locales et régionales existant dans ce domaine.

4 – des concerts ponctuels « Lisztomanias » au cours de l'année.

5 – Une action auprès de publics éloignés ou empêchés, dite « Lisztomanias humanitaires ».

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE

Prestations techniques et aides indirectes

Elles sont constituées des prestations en nature que la Ville est en mesure de fournir et peuvent revêtir différentes formes telles que :

- la mise à disposition gratuite de locaux municipaux pour les réunions, les assemblées générales et les manifestations des Lisztomanias de Châteauroux ;
- la mise à disposition gratuite de matériel sous réserve de disponibilité ;
- la mise à disposition du Musée Bertrand et de la Médiathèque pour des concerts ou conférences sous réserve de disponibilités, en prenant en compte les actions menées par ces structures ;
- la mise à disposition gratuite de supports d'information sous réserve de disponibilité ;
- l'aide à la mise en place des événements (montage, démontage, entretien...) si nécessaire.

Pour les salles situées au Conservatoire à Rayonnement Départemental, un contrat de prêt sera établi, précisant les jours et les heures de présence.

Subvention

La Ville de Châteauroux accorde à l'association une subvention de 40 000 € pour l'année 2024.

Cette subvention est spécialement versée en contrepartie de la réalisation des activités et des actions précitées ; les versements seront effectués de la manière suivante :

- 20 000 € en janvier,
- 15 000 € en mai,
- 5 000 € en juin, sur présentation du bilan certifié 2023.

L'association fait son affaire de ses relations, notamment contractuelles, avec les partenaires des événements liés aux Lisztomanias, y compris la scène nationale Equinoxe.

Article 2 – LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION « LISZTOMANIAS DE CHÂTEAUROUX »

En contrepartie des aides de la Ville, l'association s'engage :

- à étendre son impact sur la population locale et en-dehors de la Ville, tout en valorisant l'image de celle-ci, en France et à l'étranger ;
- à faire figurer le logo de la Ville sur tous les documents promotionnels relatifs à l'association et, après accord de la Ville, pour toutes les manifestations ponctuelles ;
- à installer des outils de communication « Ville de Châteauroux » dans les différents lieux où se déroulent les manifestations (banderoles, oriflammes, kakémonos, ...) ;
- à informer la Ville de toute modification intervenant soit dans l'association elle-même (composition du bureau, siège social, objectifs, fonctionnement, ...), soit dans l'organisation des manifestations ponctuelles ;
- à s'associer dans la mesure du possible aux manifestations organisées par la Ville ;

- à organiser au moins deux réunions avec la Ville : une dans un objectif de préparation, l'autre pour la réalisation d'un bilan à l'issue de la manifestation ;

- à fournir cinquante places pour le concert parrainé par la Ville et à proposer des places à tarif réduit pour les élèves du Conservatoire, leurs parents et le personnel municipal et communautaire de Châteauroux Métropole adhérent au Comité des œuvres sociales.

L'association s'engage à fournir un bilan financier de l'utilisation de la subvention attribuée par la Ville, ainsi qu'un compte-rendu de l'action réalisée, dans les deux mois qui suivent les manifestations.

Si les dépenses de l'association sont inférieures aux prévisions, ou si les activités de l'association ne sont pas conformes à celles prévues par la présente convention, l'association s'engage à rembourser à la Ville les sommes indûment perçues.

Article 3 – LA CONCERTATION

La Ville et l'association se réuniront en tant que de besoin, et au plus tard un mois avant le début de la manifestation pour valider les actions à entreprendre et la répartition de leurs tâches respectives. Un document pourra consigner leur accord.

Article 4 – LE CONTRÔLE FINANCIER

À l'issue de chaque exercice, l'association devra fournir un bilan comptable certifié par un expert-comptable agréé avant le 30 juin de l'année suivante, conformément à l'article L 212-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 5 – LA DURÉE

La présente convention est conclue pour l'année 2024 à compter de sa notification.

Article 6 – LA RÉSILIATION

Si l'association ne respecte pas les engagements ci-dessus énoncés et après une mise en demeure restée infructueuse sous huitaine, la Ville se trouvera de plein droit libérée de tout engagement financier vis-à-vis de l'association.

Fait en 2 exemplaires originaux,

Châteauroux, le

La Présidente,

Anne Gravereaux

Le Maire,

Gil Avérous